

PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 18 JUIN 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 29 Présents : 21

Procurations: 03

Absents: 08 Votants: 24

Convoqués le 12/06/2024 Affiché le 17/07/2024 L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Carbonne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Denis TURREL, Maire**.

Présents: MM. Denis TURREL, Marie-Caroline TEMPESTA, Ali BENARFA, Madeleine LIBRET-LAUTARD, Corinne GOUZY, Rémi RAMOND, Sandra DA SILVA, Elias TAYIAR, Jacques GAILLAGOT, Martine LAGARDE, Huguette DEDIEU, Franck QUIN, Stéphane LE BRUN, Laurence CANITROT, Sandra LACOSTE, Fabrice COT, Marcella VALLANIA. Emilie BLANIC, Bastien HO, Marion GÉLIS, Julien GLINKOWSKI.

Procurations: M. Didier GENTY donne procuration à Mme Marion GÉLIS, Mme Sophie RENARD donne procuration à M. Bastien HO, Mme Corinne MASSA donne procuration à M. Julien GLINKOWSKI.

Absents excusés: MM. Michel VIGNES, Didier GENTY, Sophie RENARD, Corinne MASSA, Cédric HAMMER.

Absents: MM. Bernard BARRAU, Pierre HELLÉ, Corinne PONS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 heures.

1. Élection du secrétaire de séance.

Monsieur Julien GLINKOWSKI est élu pour être secrétaire de séance.

Votants : 23 / Pour : 23 / Contre : 00 / Abstention : 00 Adopté à l'unanimité

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2024.

En l'absence de remarques, Monsieur le Maire fait procéder au vote.

Votants : 23 / Pour : 23 / Contre : 00 / Abstention : 00 Adopté à l'unanimité

Arrivée de Madame Vallania.



FINANCES

3. Tarifs TLPE 2025.

Monsieur Benarfa, adjoint aux finances, indique que les tarifs sont relevés chaque année par l'indice des prix à la consommation (+ 4.8 %) sauf délibération contraire.

Ainsi les tarifs applicables sont les suivants :

	Tarifs 2024	Tarifs 2025
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques (superficie inférieure ou égale à 50 m²)	17,11€	17,93€
Dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques (superficie supérieure à 50 m²)	34,22€	35,86 €
Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques (superficie inférieure ou égale à 50 m²)	51,33€	53,79€
Dispositifs publicitaires et préenseignes numériques (superficie supérieure à 50 m²)	102,65€	107,58€
Enseignes =< à 12 m²	17,11€	17,93€
Enseignes entre 12 et 50 m²	34,22€	35,86€
Enseignes > à 50 m²	68,43€	71,71 €

Monsieur Benarfa rappelle également le maintien de l'exonération pour les enseignes si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 7m².

La commission des finances du 06/06/2024 un avis favorable.

Monsieur Cot souhaite savoir si l'application de ces tarifs auprès des entreprises est gérée en interne ou par un cabinet extérieur.

Madame Martin, directrice générale des services indique que la gestion se fait en interne.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se déterminer sur l'augmentation des tarifs et de l'exonération.

Votants : 24 / Pour : 24 / Contre : 00 / Abstention : 00 Adopté à l'unanimité

4. Don de parcelles : Décision modificative n°3.

La commune a perçu un don de parcelles situées Ville Basse (à côté de l'ancienne Station d'épuration). La valeur vénale du bien étant connue, il est nécessaire d'enregistrer ces parcelles dans le patrimoine de la collectivité, aussi une décision modificative n° 3 est nécessaire :

<u>Dépenses d'investissement</u>		Recettes d'investissement						
	2111	041	Terrain	1 500 €	10251	041	Dons	1500€
	Total			1 500 €	Total			1 500 €

La commission des finances du 06/06/2024 a émis un avis favorable.

Monsieur Ramond indique que des arbres seront plantés sur ces parcelles.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver cette décision modificative.

Votants: 24 / Pour: 24 / Contre: 00 / Abstention: 00 Adopté à l'unanimité

SOLIDARITÉ ET ACTION SOCIALE

5. Carte loisirs jeunes : gratuité de la piscine.

Madame Libret-Lautard, adjointe en charge de la solidarité et action sociale, explique que la carte loisirs jeunes donne accès notamment à une réduction de l'entrée piscine.

Lors de la saison piscine dernière, les entrées réduites grâce à la carte loisirs jeunes ont été les suivantes :

ENTREES avec remise CLJ					
CATEG	ORIES	Tarifs	Quantités	TOTAL	
6 à 17 ans	75%	0,50	32	16,00 €	
6 à 17 ans	50%	1,00	0	0,00€	
6 à 17 ans	25%	1,50	3	4,50 €	
TOTAL GENERAL			35	20,50 €	

Au vu des montants en jeu, la commission en propose la gratuité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la gratuité de la piscine pour les détenteurs de la carte loisirs jeunes.

Votants: 24 / Pour: 24 / Contre: 00 / Abstention: 00 Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

6. Accroissement saisonnier d'activité.

Madame Martin, directrice générale des services explique que pour la saison 2024, comme pour les années précédentes, un accroissement saisonnier d'activité (article L 332-23 2° du code général des collectivités) nécessite le recours à des agents contractuels saisonniers :

- Service entretien bâtiments selfs : 1 adjoint technique à temps complet du 06/07/2024 au 01/09/2024, pour la tenue du bar de la piscine municipale.
- Service manifestation, voirie, cadre de vie : 1 adjoint technique à temps complet pour les mois de juin et juillet 2024.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour ce recours à ces agents saisonniers.

Votants: 24 / Pour: 24 / Contre: 00 / Abstention: 00 Adopté à l'unanimité

7. Accroissement temporaire d'activité – Période scolaire 2024/2025

Madame Martin, directrice générale des services explique que pour la période scolaire 2024/2025, comme pour les années précédentes, un accroissement temporaire d'activité (article L 332-23 1° du code général des collectivités) nécessite le recours à des agents contractuels sur la période :

- Service entretien bâtiments selfs : 6 adjoints techniques à temps non complet 26h/35h), pour la période scolaire 2024/2025, à compter du 29/08/2024 au 28/08/2025.
- Service entretien bâtiments selfs : 4 adjoints techniques à temps non complet 20h/35h), pour la période scolaire 2024/2025, à compter du 29/08/2024 au 28/08/2025.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de recourir à des agents contractuels pour la période scolaire 2024/2025.

Votants: 24 / Pour: 24 / Contre: 00 / Abstention: 00 Adopté à l'unanimité

8. Vacance temporaire dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Madame Martin, directrice générale des services explique que pour remplacer un agent titulaire du service restauration, il est nécessaire de recruter un agent à la plonge (article L 332-14 du code général des collectivités):

- Service restauration : 1 adjoint technique à temps non complet 22h, pour effectuer la plonge au sein de la cuisine municipale de l'école Chanfreau.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce recrutement.

Votants: 24 / Pour: 24 / Contre: 00 / Abstention: 00 Adopté à l'unanimité

CULTURE/COMMUNICATION

9. Tarification de la vente d'affiches.

Une édition d'affiche représentant un quartier ou un élément patrimonial a été décidée par la commission culture et communication. La première de la série est éditée, elle représente la place de la République. L'illustration style « Marcel » a été réalisée par l'agence Agitéo au départ pour la carte de vœux et ensuite déclinée en affiche. L'affiche au format 40 x60 cm est offerte encadrée à l'occasion des mariages ou pour des évènements particuliers sur demande du Maire ou des Adjoints (ex. ville jumelle, personnalités, champions sportifs...).

Un modèle au format A4 est aussi éditée pour offrir à l'occasion des baptêmes républicains.

Madame Gouzy, adjointe en charge de la culture et de la communication indique qu'il a été décidé en commission d'en éditer une chaque année. Pour 2024, la halle centrale sera représentée. Suite à plusieurs demandes d'achat de l'affiche formulées auprès des services, la commission du 26 avril 2024 s'est interrogée et a décidé sa mise en vente.

Il est proposé de vendre l'affiche aux tarifs suivants :

o Tarif: 10€ affiche seule – 30€ affiche encadrée.

Il est proposé qu'elle soit vendue à :

- o La médiathèque municipale « François Mitterrand »
- o À la mairie.

Monsieur le Maire indique que chaque année 200 exemplaires seront proposés à la vente.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de valider la mise en vente de l'affiche aux tarifs indiqués ci-dessus et les lieux de vente.

Votants: 24 / Pour: 24 / Contre: 00 / Abstention: 00 Adopté à l'unanimité

URBANISME ET TRAVAUX

10. Signature convention mise à disposition d'informations géographiques.

Monsieur Ramond, adjoint en charge de l'urbanisme et travaux explique que depuis 2010, la Communauté de Communes du Volvestre met à disposition des communes, son logiciel de Système d'Information Géographique (SIG), dénommé « Netagis Maps ». Il permet aux communes d'accéder à leur cadastre et aux zonages de leur Plan Local d'Urbanisme ainsi que de réaliser des éditions de cartes, de documents visuels, de cartographies en ligne etc..

Suite à une récente mise à jour de la version cadastrale, certaines données étant classées sensibles par les organismes, il est nécessaire d'établir une convention et de créer un compte pour chaque futur utilisateur.

Il est précisé que la Communauté de Communes du Volvestre met à disposition gratuitement ce logiciel aux communes membres du Volvestre.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal:

- D'approuver cette convention
- D'autoriser Madame Tempesta, lère adjointe au Maire à signer cette convention et toutes les pièces s'y rapportant.

Votants: 24 / Pour: 24 / Contre: 00 / Abstention: 00 Adopté à l'unanimité

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

11. Modification des horaires d'extinction de l'éclairage public.

Monsieur Tayiar, adjoint en charge de l'environnement et cadre de vie explique qu'il y a lieu de revoir les horaires d'extinction de l'éclairage public.

Il est proposé:

- Horaires d'été du 1^{er} juin au 30 septembre : extinction à 1h du matin sans rallumage
- Horaires d'hiver du l^{er} octobre au 31 mai : extinction de 1h à 5h du matin

Monsieur le Maire explique que la commission environnement, cadre de vie du 29 mai 2024 avait proposé pour les horaires d'hiver une extinction de minuit à 6h du matin.

Toutefois, en bureau municipal, il a été proposé de retenir une extinction de 1h à 5h du matin.

Monsieur Ho aurait souhaité que les horaires minuit à 6h soient retenus étant donné le peu d'activités la nuit durant la période hivernale.

Les horaires d'été et d'hiver sont votés distinctement.

Les horaires d'été:

Votants: 24 / Pour: 24 / Contre: 00 / Abstention: 00 Adopté à l'unanimité

Les horaires d'hiver avec extinction de 1h à 5h du matin :

Votants : 24 / Pour : 16 / Contre : 08 / Abstention : 00 Adopté à la majorité

Pour l'année 2024, le passage aux horaires d'été pourra avoir lieu dès validation par le conseil municipal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les horaires proposés.

DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Marchés publics :

Marché	Montants	Objet du marché	Entreprise
			attributaire
Arrêté	72 530 € HT soit	Acquisition d'un	MIDI-
n°2024/MP/14P	87 036 € TTC	camion	PYRENEES-
		polybenne d'un	VEHICULES
Marché		PTAC de 14	INDUSTRIELS
n°2024-02 à		tonnes	SAS
procédure			1 avenue de
adaptée			Palarin, 31120
			Portet-sur-
			Garonne
Arrêté	Pour un montant	Fourniture et	BENNES
n°2024/MP/14P	maintenance et	montage d'un	DALBY SAS
	prestation		1373 Route du

procédure comprises entre ANTOINE DE adaptée 30 750 € HT soit FICALBA 36 900 € TTC FICALBA	Marché n°2024-03 à procédure adaptée		bras de levage de 8 tonnes	Plateau, 47340 SAINT ANTOINE DE FICALBA
--	---	--	-------------------------------	--

Compte-rendu des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales

Il est proposé au conseil municipal de prendre acte de la décision suivante :

- En date du 29 avril 2024, dépôt d'une demande de permis d'aménager n° PA 03110724G0001 pour la réalisation d'un pumptrack.
- En date du 06 mai 2024, dépôt d'une déclaration préalable n° DP 03110724G0065 pour la création d'un tunnel à usage de serre, accordée le 21 mai 2024.

Monsieur le Maire indique que le conseil municipal du 16 juillet 2024 aura lieu exceptionnellement à 18h00.

La séance est levée à 19H3O.

Le secrétaire de séance Julien GLINKOWSKI

Le Maire, Denis TURREL



